

Principes de fonctionnement de l'école du chiot

1) Principe fondamental :

La sécurité physique et mentale des chiots et des personnes doit être la première préoccupation du moniteur.

2) Une zone dédiée réservée aux chiots au sein du club :

La zone doit être délimitée et réservée aux chiots. Sa taille est adaptée à l'accueil des groupes de chiots. Si le club canin peut disposer de plusieurs zones, situation idéale, réserver une zone aux agrès et une zone en terrain « nu ».

3) Du matériel adapté et sécurisé :

Une (ou plusieurs) zone (s) de stimulation avec plusieurs entrées et sorties possibles :

- Un sol de différentes natures (gravier, sable, tôle ondulée) bâche (taille adaptée)
- Une piscine à balle, bac avec eau de taille et surtout de hauteur adaptées (intéressant surtout en période estivale)
- Bascule de taille et hauteur adaptées
- Tunnel et/ou chaussette (type agility) solidement fixés
- Passerelle au sol, de taille et hauteur adaptées
- Marches suivies d'un plan incliné
- Vêtements amples
- Mécanismes bruyants de la vie courante (trompette, crécelle,)
- Boîtes à odeurs
- Objets de la vie courante (parapluie, casque moto, béquilles...)
- Engins roulants (trottinette, vélo, brouette, fauteuil roulant, ...)
- Mikado (avec des frites en mousse par exemple), cavaletti
- ...

Cette liste n'est pas exhaustive.

La CNEAC recommande d'utiliser les accessoires et le matériel avec précaution, et en toute connaissance des bienfaits mais aussi des potentiels risques sur les chiots. La hauteur des agrès doit être adaptée à la taille des chiots.

4) Les apprentissages de base à l'école du chiot :

La construction d'une bonne relation entre le maître et son chiot à travers des exercices spécifiques

- Le suivi naturel pour débiter la marche en laisse détendue
- Le rappel (sans tenue de position obligatoire dans un premier temps)
- Le port de la muselière
- Les manipulations (le chiot se laisse toucher)
- La lecture de la puce électronique
- La découverte sensorielle en installant des ateliers divers (sens

olfactif, auditif, ...).

○ ...

5) Les modalités de fonctionnement :

Le président et le moniteur référent de l'école du chiot s'engagent à constituer des petits groupes de chiots en tenant compte de leur âge, de leur corpulence et de leur tempérament.

L'idéal est de constituer un groupe de 3 à 8, voire 10 binômes maître/chiot au sein d'une même séance afin de travailler les apprentissages de base dans des bonnes conditions, autant pour les adhérents que pour le moniteur.

Si le moniteur enchaîne plusieurs séances d'éducation, il est recommandé de ménager un temps de pause de 15 minutes environ entre 2 séances. Ce temps de pause ne doit pas être consacré à répondre aux questions des adhérents.

Un temps de discussion avant et/ou après la séquence d'apprentissage pourra être organisé par le moniteur pour répondre aux questions des adhérents. Ce temps de discussion est fait en ayant mis les chiots au repos.

La durée d'une séance doit être adaptée au potentiel de chaque chiot et tenir compte des conditions météorologiques.

En se basant sur les capacités de concentration du chiot et de sa fatigue liée aux perceptions sensorielles nombreuses pendant une telle séance, la CNEAC recommande une durée entre 30 et 45 minutes.

6) Lâcher les chiots : objectifs et modalités

Si le moniteur de l'école du chiot décide de lâcher les chiots pour un moment de communication intraspécifique, ce lâcher doit se faire sur un terrain sécurisé (éviter la présence d'agrès qui pourrait représenter un risque de blessure autant pour les chiots que pour les humains).

Le lâcher doit tenir compte de la tailles des chiots (faire des groupes de tailles similaires)

Il est fortement recommandé que les chiots, au moment du lâcher, ne portent ni collier ni harnais afin d'éviter tout risque d'accrochage et de blessure sur les dents de lait.

Le lâcher doit toujours être un moment expliqué et éducatif et ne doit pas devenir ingérable. Il met par ailleurs l'accent sur la nécessité d'instaurer une relation entre le chiot et son maître pour que ce dernier puisse le rappeler sans trop de difficultés après un tel moment.

Il n'y a aucune obligation de lâcher de chiots durant une séance d'Ecole du Chiot. Les choix du moniteur doivent être motivés, expliqués aux adhérents.

Tous ces principes sont présentés et expliqués durant les stages Ecole du Chiot de la CNEAC.

La présidente ou le président du club canin s'engage à respecter et à faire respecter les principes de l'Ecole du Chiot, au sein de son association et veille à la méthode d'éducation utilisée lors de ces séances.

☞ Pour toute question, contacter le GT à education.ecoleduchiot@sportscanins.fr